

| | |
|---|---|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Délibération n° xx/2024 | Objet : Modification de l'affectation du résultat 2023. |

Conseillers en exercice : 27

Présents :

Pouvoirs :

Absents :

Votants :

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 décembre à 19 h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 décembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents :

Absents représentés :

Absents :

M a été nommé secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°15/2024 du Conseil Municipal du 12 décembre 2024 relative à l'affectation du
résultat de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Finances et Marchés Publics en date du **xx** décembre 2024 ;

Considérant la nécessité de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement 2023 dans les
prévisions budgétaires afin d'effectuer le transfert entre les sections de fonctionnement et
d'investissement de 150.000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A

ARTICLE UNIQUE : MODIFIE l'affectation du résultat de fonctionnement de **1 256 501,16 €** de la
manière suivante :

- Section de fonctionnement 2024 : **828 501,16 €** - article budgétaire 002 (recettes),
- Section d'investissement 2024 : **428 000 €** - article budgétaire 1068 (recettes),

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 12 décembre 2024.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Secrétaire de séance

Alphonse BOYE

Maire de Marolles-en-Brie

*Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa
publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*